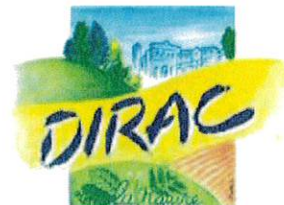


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20251215-D2025602-DE
Reçu le 17/12/2025

délibération :

D_2025_6_2

Nombre de conseillers en
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 09 Décembre 2025

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle

Absent(s) : Madame DULAC Stéphanie

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

**Objet : Fonds de concours
"Aménagements cyclables :
Plan de financement et
demande desubvention à
GrandAngoulême**

Madame le Maire rappelle la création d'un pôle de mobilité de proximité sur le secteur commerces et Place des Rampeaux avec un point d'arrêt transports interurbains de la Région Nouvelle Aquitaine, transports à la demande classique et adapté, aire de covoiturage et ligne de covoiturage, station de location vélomodalités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable d'agglomération et du plan vélo et marche de la commune, il est envisagé d'installer des arceaux vélos pour l'accès aux équipements publics et commerces (stationnement de courte durée).

Les sites équipés seraient :

- Site de la mairie, salle des fêtes, église,
- Site de la place des Rampeaux,
- Site des commerces,
- Site de l'aire de covoiturage,
- Site de l'école élémentaire,
- Site de la salle socio-culturelle.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant pour l'achat de 15 arceaux en U inversé à sceller. Elle précise que l'installation sera effectuée en régie.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Fournitures de 15 arceaux	1 156.50 €	Fonds de concours Mobilité GrandAngoulême	578.25 €	50 %
		Autofinancement Commune	578.25 €	50 %
TOTAL HT	1 156.50 €	TOTAL HT	1 156.50 €	100 %

Après cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

CHARGE Madame le Maire à demander les subventions auprès de GrandAngoulême,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécuté le 17/12/2025

